

2014/019

[Signature]

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

**COMPTÉ RENDU DES DÉCISIONS
PRISES PAR LE DEUXIEME ADJOINT
DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

Annexe aux délibérations du Conseil Municipal du 03 février 2014.

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Mr le Maire par délibération du Conseil Municipal d'Alba La Romaine en date du 31 mars 2008,

VU la subdélégation de fonction accordée à Mme Christiane CROZIER 2^{ème} Adjointe par Le Maire par arrêté Municipal en date du 19 mars 2013,

CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par la Deuxième Adjointe en vertu de cette subdélégation,

La Deuxième Adjointe informe le conseil des décisions qu'elle a pris dans le cadre de sa subdélégation.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes prises par la Deuxième Adjointe depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

1 – Décision du 14 janvier 2014 :

Portant sur la réalisation des études et du suivi de chantier pour le raccordement du réseau télécom de la PVR La Grand Terre sur le réseau télécom existant.

La mission est confiée à la société ORANGE pour un montant de 1 040.06 € HT soit 1 243.91 € TTC (TVA 19.60 % signé le 19/12/2013).

Fait à Alba La Romaine, le 03 février 2014.

La Deuxième Adjointe,
Christiane CROZIER.

